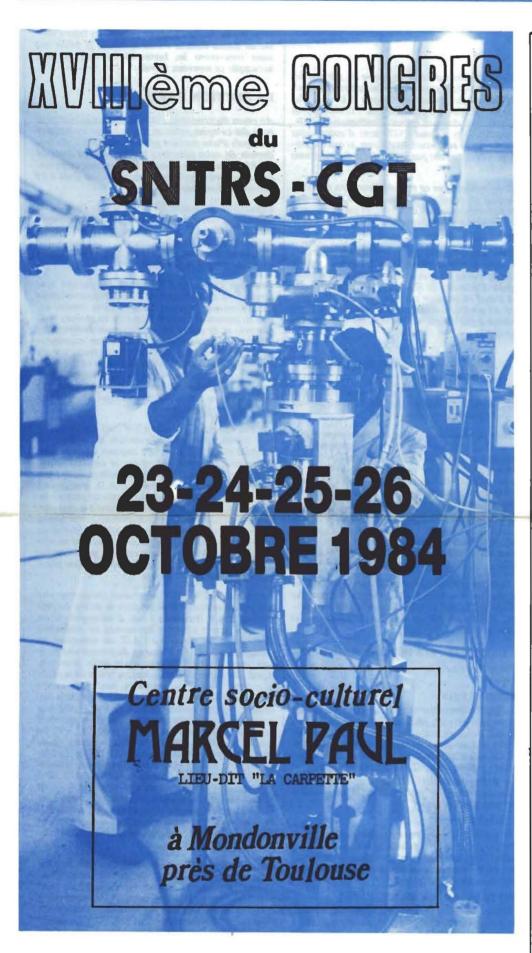
édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication A. MONTINTIN 57, avenue d'Italie 75013



CONTRIBUTIONS AU DÉBAT PRÉPARATOIRE AU 18° CONGRÈS

Participation de Michel DANIS CRPG CNRS

SECTION NANCY

__ Je me présente... Je suis au CNRS depuis moins de 2 ans. J'ai été embauché comme ingénieur 2 A au CRPG, laboratoire propre CNRS de géologie, pour servir de conseil et développer un axe de recherche dans les disciplines associées Physique et Informatique. Mes fonctions sont donc voisines de celles d'un chercheur, tout en ayant un statut différent : pour une progression de carrière, possibilités éventuelles de mutation, etc, il est nécessaire de faire un travail de recherche aboutissant à des publications dans une structure où je me trouve isolé. Cet isolement sur le thème de recherche se double d'un isolement catégo-

riel: peu de rapports avec l'ensemble des ITA (bons rapports humains, mais pas de rapports politiques ou syndicaux). Il faut ajouter que le CRPG est particulièrement sous-syndicalisé: sur une soixantaine d'ITA, seulement quelques FO, pas de CFDT à ma connaissance, un seul SNTRS, moi! Donc pas de discussions syndicales, très peu de discussions politiques... excepté avec quelques SNTRS du Centre de Pédologie voisin lors de nos rencontres à la cantine.

J'ai choisi la CGT parce que je n'aime pas les syndicats corporatistes ni ceux qui prétendent se démarquer de la vie politique. Mais mon adhésion à la CGT n'est pas acception absolue à tout ce qui est dit, aussi lorsqu'on m'a proposé d'écrire une participation pour la tribune libre, j'ai accepté tout de suite, avec l'idée de parler de la crise... sans être ni un spécialiste de la politique, ni un économiste.

DÉBAT DANS LES SECTIONS

Le Congrès et sa préparation sont un moment original de l'activité syndicale.

L'ensemble des adhérents est sollicité pour porter un jugement sur l'activité passée du syndicat, se situer dans le contexte socio-économique et faire les choix qui permettent de défendre au mieux les intérêts des travailleurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA pour les trois années à venir.

Pour bon nombre d'adhérents le 18^e Congrès sera leur 1^{er} Congrès syndical.

Le jugement porté sur l'activité passée du syndicat nécessite que l'on se reporte aux faits, que l'on se remémore les événements.

Le regard « à froid » qu'il est possible de jeter dans ces conditions, permet de mieux cerner l'impact de notre activité sur le cours des choses, d'en mesurer les effets.

L'examen sans a priori, ni concession de notre activité depuis 1980 peut susciter une réflexion qui mette en lumière les efforts à produire pour rendre notre démarche syndicale plus attractive pour les Ingénieurs, les Techniciens et les Administratifs.

Les difficultés rencontrées dans les laboratoires et services, appellent une activité syndicale renforcée.

Il y a tout lieu donc de se féliciter que le mécontentement et les réactions qu'elles provoquent alimentent les discussions de section, ne seraient-elles réunies « que » pour préparer le Congrès.

Faire venir dans le débat les difficultés rencontrées quotidiennement dans le travail du fait des restrictions budgétaires (manque de moyens humains et matériels pour la conduite des recherches, installation dans les locaux exigüs, restauration sociale qui laisse à désirer etc... tenter de transformer en interventions concrètes l'impatience suscitée par le retard enregistré dans la sortie des décrets statutaires, sont autant d'ouvertures pour notre réflexion. Autant d'occasions de s'interroger sur le rôle de notre syndicat, notre pratique syndicale liée aux questions que pose le devenir des ITA, l'avenir de l'organisme, les moyens à mettre en œuvre

Formuler avec les syndiqués, les non syndiqués, les revendications qui répondent à ces préoccupations, c'est faire vivre le 18° Congrès. Une telle démarche n'est certes pas spontanée, elle s'organise. Elle contrarie les habitudes ; pourtant la dégradation des conditions de vie fait germer des possibilités nouvelles de mobilisation et d'action.

Nous vivons une période où les syndiqués qui participent d'assez loin à la vie de la section, voire des non syndiqués insensibles jusque-là à l'action syndicale, ne supportent plus la situation qui leur est faite. Ils aspirent à faire quelque chose pour que ça change, sans forcément savoir ni quoi, ni comment.

Les A.G. organisées depuis la rentrée font apparaître que les ITA du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA attendent beaucoup de nous.

N'est-ce pas le moment privilégié pour débattre dans les sections, aller au devant des ITA, les écouter, pour faire émerger ensemble un syndicalisme adapté, vivant, qui tire sa force de la participation du plus grand nombre dans sa diversité?

La tribune de discussion y participe. Vous trouverez ici les premières contributions qui sont parvenues au syndicat.

ROGER TARANTOLA Responsable à l'organisation.

Compte tenu des délais d'impression, les contributions qui ne pourraient être publiées à temps dans le BRS, seront insérées dans le SNTRS-INFO quinzaine.

CONTRIBUTIONS AU DÉBAT PRÉPARATOIRE AU 18° CONGRÈS

- * Pourquoi la crise nous concerne au CNRS? Il est très facile de répondre à cela. Actuellement un pouvoir d'achat qui baisse avec la politique de rigueur... plus tard, si le gouvernement ne remonte pas la pente d'ici 86, mise en place possible d'une politique Reaggannienne avec licenciements, ce qui est beaucoup plus grave... et même si les socialistes restent au pouvoir en 1986, pourquoi le CNRS serait-il jugé plus rentable que la Sidérurgie dans un contexte plus rigoureux (j'habite tout près de Neuves-Maisons, et la liquidation de la sidérurgie m'a ébranlé comme beaucoup d'autres gens qui habitent en Lorraine)? Voir à ce sujet l'intervention d'Alain Clorennec dans le BRS de Juin 1984 sur les secteurs « utiles » ou de « luxe » au sein du CNRS.
- * Quelle analyse en fait le SNTRS? Quelques références au projet de document d'orientation...
 Paragraphe 6: vaincre la crise avec l'intervention active des salariés. Paragraphe 81: critique de la CFDT qui répand l'idée que la crise est fatale et sans solution nationale. Paragraphe 107: le SNTRS dénonce la campagne visant à rendre les pays en voie de développement responsables de la crise.

Je trouve ces assertions trop rapides et pouvant amener à des interprétations simplistes.

* Crise et pays sous-développés... J'acquiesce tout à fait l'idée contenue dans le paragraphe 107, mais je trouve la synthèse trop rapide et escamotant trop de problèmes. Qu'est-ce qu'un pays en voie de développement ? Les peuples, le gouvernement ?... Mais qui dirige réellement la politique économique et sociale de ces pays, les gouvernements de ces pays, les capitaux internationaux, le Front Monétaire International?

J'ai vécu en Tunisie, et j'ai vu fonctionner des usines de confection de pantalons : le tissu arrivait sous douane dans l'usine, des Tunisiennes travaillaient (environ 170 F/mois en 1977), et les pantalons repartaient sous douane vers la France, les ouvrières étaient fouillées à la sortie de l'usine, et les chutes de tissu étaient brûlées dans l'usine !... J'imagine que la même chose se produit en Inde, Taïwan, Corée du Sud... avec des capitaux américains, japonais, français. Jusqu'à présent, les pays en voie de développement ne pouvaient accueillir que des industries « simples ». Mais la robotisation, le transfert de technologies de plus en plus rapide font que le niveau des industries implantées dans les pays en voie de développement s'élève sans que l'exploitation des travailleurs de ces pays diminue, ni que leur niveau social s'améliore (55 jours de congés dimanches compris, dans les chantiers navals de Corée du Sud). Le progrès scientifique et technique n'est pas synonyme de progrès social ni de démocratie... On nous dit alors qu'il faut investir en France dans

On nous dit alors qu'il faut investir en France dans les industries de pointe. Mais avec le transfert de technologie, ceci revient, dans le contexte actuel, à proposer aux travailleurs français de développer des techniques qui seront exploitées à moindre coût ailleurs, pour le plus grand profit d'une minorité de profiteurs (certaines usines de sidérurgie liquidées étaient parmi les plus modernes d'Europe, mais « pas rentables »).

* Alors si l'on accepte les règles actuelles du marché, la France, et les autres pays « développés » n'ont plus qu'une voie pour survivre et éviter un chômage épouvantable : devenir compétitif en abaissant le niveau de vie des travailleurs, mais jusqu'où aller ? Jusqu'au niveau d'équilibre, avec 55 jours de congés par an dimanches compris ? Cette solution est intolérable, mais c'est pourtant sur cette voie que s'engage la CFDT, par le biais de considérations sur l'égalité et sur la solidarité.

La CGT dit que la solution peut être nationale avec l'intervention active des travailleurs sur le fonctionnement de leur entreprise, et notamment des groupes nationalisés. Mais je ne pense pas que ce soit une solution valable autrement qu'à court terme. Avec les règles actuelles du marché, les produits fabriqués en France seront toujours en compétition avec des produits fabriqués ailleurs à moindre coût grâce à une exploitation plus grande des travailleurs... les monopoles de fabrications n'existent plus!

Je pense que la CGT devrait affirmer que la solution à la crise n'est pas nationale mais internationale, pas syndicale mais politique, avec une modification complète des règles économiques. Sans que cela ne supprime les actions indispensables pour la sauvegarde de l'outil de travail en France. Certaines ndustries ne sont pas « rentables » en France sans que personne n'envisage de les liquider (ces industries doivent leur statut privilégié soit à une volonté politique : industries liées à la force de frappe par exemple, soit à un rapport de force entre travailleurs et gouvernement : c'est par exemple le CNRS en tant que fonction publique). Je pense que la CGT devrait mieux définir son rôle syndical avec comme but la défense des emplois, tout en reconnaissant que la solution devra obligatoirement être politique et internationale.

SECTION DE VERRIÈRES

Nous nous bornerons à l'activité du syndicat concernant essentiellement le statut et le sous-classement : le SNTRS a une responsabilité particulière en ce qui concerne le statut-cadre et bien sûr le statut CNRS.

L'acceptation de non-négociation (le gouvernement fixe à l'avance ce qui va sortir, la direction du syndicat avalise ce simulacre de négociation), a conduit le syndicat à se faire le porte-parole du ministère et à prendre en charge l'application des décisions gouvernementales. De plus le refus de la direction du syndicat de faire du reclassement des sous-classés (7 360 officiellement reconnus au CNRS) un PRÉA-LABLE à l'entrée sur un nouveau statut a conduit à la situation actuelle:

UNE CARICATURE DE TITULARISATION:

non prise en compte du sous-classement, maintien des discriminations vis-à-vis des administratifs, maintien des catégories D de la F.P. niveaux indiciaires et carrières minimes pour les petites catégories...

C'est l'abstention de la CGT au CSFP qui a permis tout ce qui a suivi :

- un mauvais statut-cadre,
- toujours pas de véritables négociations,
- le « saucissonnage » de l'ensemble revendicatif que devait représenter la titularisation en points indépendants : statut, reclassement, retraite,
- le statut particulier au CNRS qui applique rigoureusement le statut-cadre.

Pour ne prendre qu'un point tout à fait significatif, mettons l'accent sur le maintien des administratifs dans des corps séparés des ingénieurs et des techniciens qui tourne le dos aux principes du syndicat et à la lutte de cette catégorie en 78.

La boucle est bouclée avec l'appel de la direction du syndicat (13 sept. 84) à exiger du gouvernement la sortie immédiate du décret fixant le statut particulier au CNRS, alors que le syndicat avait voté « contre » au CTP!

Le manque de démocratie dans le fonctionnement du syndicat a empêché les syndiqués de redresser ce cours catastrophique : le CSN a été relégué au rôle de chambre d'enregistrement des décisions de la CE, elle-même privée de tout rôle vis-à-vis du BN...

Cette ligne d'abandon des revendications (par exemple la validation gratuite des points de retraite), d'abandon du rôle du syndicat qui est de négocier et non de prendre en charge l'application dés décisions ministérielles tournant le dos aux aspirations des travailleurs (singulièrement après la défaite de Giscard-d'Estaing de 81) a abouti à une hémorragie de syndiqués. Le SNTRS a été rendu exangue par cette politi-

que. Le congrès devra sanctionner la direction sortante pour un tel désastre.

Au lieu de réclamer la sortie du décret tel qu'il est, la section de Verrières propose que le syndicat s'exprime et agisse comme suit :

Les lettres individuelles qui vont proposer la titularisation doivent impérativement et de façon tout à fait formelle donner à chacun des agents sous-classés (1) la garantie qu'ils seront reclassés à leur bonne catégorie dans le nouveau statut et de façon dérogatoire à ce dernier.

Avec l'annonce du budget 85 entièrement dirigé contre les travailleurs et l'abandon même du « plan de reclassement en 3 ans » par le ministre CURIEN, plus que jamais le SNTRS doit mettre en avant la revendication de reclassement de tous les sousclassés et de validation gratuite des années de contractuel pour la retraite de titulaire (donc les moyens nécessaires).

(Verrières, le 20 septembre 1984.)

(1) reconnus lors du suivi de carrière, y compris par les groupes spécialisés, et sur listes d'aptitude.

Claude FRAJERMAN Section de Gif

RÉFLEXIONS SUR LA SECTORISATION AU CNRS ÉVOLUTION DU RÔLE DES ÉLUS AU COMITÉ NATIONAL

I - RÔLE ACCRU DES DÉPARTEMENTS SCIENTIFIQUES

Comme le souligne le rapport d'activité (p. 24), la sectorisation au CNRS est maintenant un fait concret. Les pouvoirs et les compétences des départements scientifiques se sont considérablement accrus. Les ITA sont concernés par cette évolution. Le lien des ITA avec les départements scientifiques se fait par l'intermédiaire des chargés de missions pour le suivi des ITA, qui interviennent à de multiples occasions. Citons par exemple :

- le Comité National : ils siègent au Comité National où ils sont les interlocuteurs du côté administration pour tous les problèmes ITA;
- les mutations d'ITA: elles passent par eux, souvent d'ailleurs par-dessus les hiérarchies traditionnelles (Directeur de labos - A.D. - Bureau Central des ITA - Direction du Personnel;
- promotions d'ITA: ils représentent en général la direction dans les commissions paritaires. Ils ont un rôle déterminant dans la répartition des promotions par secteur, le choix nominatif des ITA;
- déroulement de carrière des ITA: les chargés de mission ont joué un rôle important lors de la procédure de suivi de carrières, établissement des fiches d'emploi-type, commissions de recours. Si le nouveau statut voit le jour, ce que j'espère, ils seront probablement les interlocuteurs privilégiés des syndicats dans la mise en place pratique des dispositions statutaires;
- problèmes d'ITA: il me semble qu'ils ont de plus en plus tendance à intervenir directement dans les problèmes que rencontrent, individuellement ou au sein d'une équipe, les ITA (ex.: suppression des aides individuelles - conflits - transferts d'équipes...);

Face à cette situation relativement nouvelle, me semble-t-il, je ne pense pas que notre syndicat dispose de moyens d'actions et d'intervention efficaces au niveau sectoriel.

II - NOS ÉLUS AU COMITÉ NATIONAL

Comme le souligne le document d'orientation, le rôle des élus au Comité National a été rénové et

revalorisé dans les textes. A la lecture du dernier projet de statuts communiqué au syndicat en juin dernier, il semble d'ailleurs que des menaces pèsent sur certains de ces acquis et que nous ne les conserverons ou développerons pas sans luttes.

Quoiqu'il en soit, et me basant sur mon expérience d'une année de présence au Comité National, qu'en est-il dans les faits du rôle de nos élus dans cette instance ?

Sans vouloir remettre en cause l'accord de concertation avec le SNCS et notre participation à ses Comités de liaison, force est de constater que nos élus ne sont souvent qu'une force d'appoint aux élus SNCS. Ils vont même parfois jusqu'à jouer le rôle de secrétaires du Comité de liaison, chargés de la réalisation pratique de compte-rendus qui ne sont même pas toujours communiqués aux ITA dans les laboratoires

Cette situation découle en partie du fait que les élus SNTRS-CGT sont ultra-minoritaires dans les commissions (la plupart du temps : I élu sur 25), souvent mal informés et mal armés*. D'autant plus que, sans être dans un milieu franchement hostile, les élus ITA (et surtout CGT) sont d'autant plus appréciés qu'ils sont muets et discrets, et que les problèmes d'ITA ne font pas partie des préoccupations essentielles.

Il est évident que ce rôle de figuration que sont contraints de jouer un certain nombre de nos élus n'est pas très exaltant et motivant, et qu'il provoque des réactions de désabusement et de désintéressement.

Une telle situation est préoccupante pour nos élus, dont le rôle se déprécie, et également pour le syndicat, qui ne tire pas tout le bénéfice qu'il serait en droit d'attendre de réformes démocratiques que nous avons su imposer par nos luttes, et de la présence de plusieurs dizaines de militants que notre influence a fait élire dans une instance aussi importante que le Comité National.

III - COMMENT FAIRE ÉVOLUER LE RÔLE DE NOS ÉLUS ?

Il me semble que l'effort de coordination et d'information des élus au Comité National devrait être poursuivi et amplifié.

Mais je crois surtout que conjointement à leur rôle d'élus, et devant l'importance croissante des départements scientifiques, ils devraient être les instruments privilégiés de l'intervention syndicale au niveau sectoriel. Ils ont en effet le double avantage d'exister en tant que potentiel militant, et de se situer d'ores et déjà — au niveau sectoriel.

De fait, ce rôle existe déjà ; mais le plus souvent, il s'agit d'interventions ponctuelles liées à des demandes précises et laissées à l'initiative individuelle.

Pour me résumer, je propose que l'élu CGT ne soit plus un « notable » chargé de faire voter des motions à d'autres notables, ou de signer des pétitions. Il doit devenir un délégué du personnel au niveau sectoriel.

IV - QUELQUES PROPOSTIONS PRATIQUES

En vrac, on peut envisager plusieurs dispositions pratiques:

COORDINATION

 institutionnaliser le type de réunion qui s'est tenu en juin dernier, réunissant les élus au Comité National, des responsables de sections ou de régions, des élus aux instances nationales (Conseil scientifique, Conseil d'administration, CTPC) et la direction du syndicat, une fois par an par exemple.

 inciter à des réunions régulières, après chaque session par exemple, entre élus CGT d'un même département scientifique.

INFORMATION

 veiller à l'information des élus par l'envoi du SNTRS-info et d'un bulletin spécifique où leur seraient communiquées des directives et informations avant chaque session, et dans lequel euxmêmes pourraient s'exprimer.

COMPTE-RENDU DE MANDAT

- inciter et surtout aider matériellement les élus, avec le concours des structures syndicales (sectionsrégions - National) à réaliser un compte-rendu écrit SNTRS-CGT des sessions du Comité National, et à le diffuser aux ITA des labos dépendant de leur commission.
- leur demander de faire un compte-rendu oral en cas de problème particulier (et donc éventuellement de se déplacer).

STRUCTURE SECTORIELLE

Mise en place d'une structure sectorielle de dialogue, d'intervention et de négociation avec le département scientifique, donc avec le chargé de mission concerné.

Cette structure devrait être souple, et pourrait être composée des élus CGT du secteur travaillant en liaison avec les sections syndicales, et être placée sous la responsabilité du camarade qui assure la coordination des élus au niveau du département,

Elle devrait apparaître aux yeux du département

- * Pour donner un exemple personnel de la difficulté d'accéder à l'information, il m'a été jusqu'à présent, et malgré plusieurs demandes, impossible d'obtenir la liste des ITA par labos au niveau de ma commission. Nous avons la liste des labos, la liste des chercheurs, mais l'établissement d'une liste d'ITA semble se heurter à des obstacles insurmontables.
- Je crois que ceci est un type de situation où le moyen d'aboutir serait de remplacer la demande individuelle par une revendication collective appuyée par le syndicat.

scientifique comme l'interlocuteur syndical habilité selon des modalités à définir.

Elle serait à même d'intervenir par exemple pour le règlement de problèmes individuels ou collectifs d'ITA du secteur, ou pour la négociation concernant la mise en place de structures propres au secteur (par exemple, commissions d'évaluation, de recours, définition des fiches d'emploi-types, etc...)

Je suis conscient que ces propositions, si elles étaient prises en compte, entraîneraient un surcroît de charges pour le syndicat.

Mais, il y a visiblement nécessité d'être plus présents à un niveau où nous sommes faibles actuellement

De plus, si nous arrivons à revitaliser concrètement le rôle de nos élus et de ce fait à les faire s'insérer au mieux dans la vie du syndicat, je pense que nous trouverons les forces et les moyens pour accomplir ce nouveau travail.

LA SECTION PARIS B

Au cours du printemps 1983, le rapport annuel de la cour des comptes jetait un discrédit sur les horaires pratiqués d'une manière générale au CNRS. Au lendemain de cette parution, la direction générale du CNRS rappelait la nécessité de faire appliquer et respecter la durée légale du temps de travail fixée à 39 heures hebdomadaires.

Depuis lors, la section SNTRS-CGT de Paris B, en liaison constante avec l'ensemble du personnel, mène la lutte pour faire reconnaître les 35 heures, durée de travail qui fut fixée par l'administrateur délégué en 1976 lors de la création de l'A.D., puis entérinée par son successeur.

Pourquoi 35 heures à l'origine? Il s'agissait tout simplement de « compenser » une déconcentration réalisée en toute hâte et dans les pires conditions, tant en personnels, qu'en locaux ou en moyens budgétaires, et de palier les insuffisances évidentes en matière de restauration; insuffisances accentuées douloureusement aujourd'hui par la fermeture du restaurant de la rue de l'abbé de l'épée. (A cet effet, il convient de rappeler que la circonscription de Paris B, la 2ème au nombre des effectifs après Gif/Yvette, ne dispose d'aucun moyen de restauration propre à l'organisme).

Or, à la veille des vacances d'Eté 1983, l'administrateur délégué, fort de l'intervention de la direction générale du CNRS, cherche à imposer les 39 heures. L'ensemble du personnel refuse, et continue à travailler sur la base des 35 heures effectives. Mais rapidement la situation se dégrade. L'A.D. cherchant à imposer ses vues, s'attaque aux agents les plus « vulnérables », c'est-à-dire ceux travaillant à temps partiels. Refus aux uns de leur accorder un temps partiel sur une base autre que 39 heures, refus aux autres de reconduire un temps partiel déjà en cours qui ne saurait être calculée sur 39 heures. De plus, chaque agent nouvellement recruté se voit imposer une plage horaire définie sur 39 heures.

La section SNTRS CGT ne pouvait cautionner une telle politique dont le seul but était de diviser les personnels par la remise en cause d'un acquit. C'est pourquoi, après plusieurs discussions en Assemblée Générale, il fut proposé à l'A.D. de constituer un groupe de travail afin d'essayer de trouver une solution qui permette de régulariser cette situation. Après une année de discussion, au cours de laquelle le « statut - quo » fut maintenu, sans pour autant résoudre la situation administrative des agents travaillant à temps partiel, chacun va être appelé à se prononcer par un vote sur les propositions suivantes de la direction : horaires type - 9 h 00 / 17 h 30 du lundi au jeudi - 9 h 00 / 17 h 00 le vendredi - avec une interruption méridienne de 1 h 00 (au lieu de 45 mn pour tenir compte des difficultés de restauration); soit une durée hebdomadaire de 37 h 00 à laquelle il convient d'ajouter l'application de l'ensemble des circulaires Fonction Publique en matière d'aménagement d'horaires et de droits. (Circulaires dont les applications ont été remises en cause par l'A.D. aux agents travaillant sur une base autre que 39 heures).

Ces propositions, dans l'hypothèse où elles seraient acceptées par le personnel, bien qu'elles soient diversement ressenties et qu'elles représentent un recul par rapport aux 35 heures, peuvent être considérées comme une avancée non négligeable de la direction figée sur les 39 heures pendant près d'un an, évolution à mettre à l'actif de la démarche unitaire du personnel (section - assemblée générale - groupe de travail).

Mais quel que soit l'issue du « scrutin », la section SNTRS-CGT de Paris B ne considérera pas son travail terminé. Son objectif constant est de faire reconnaître les 35 heures, qui ne peut être que la seule solution qui permette réellement d'assainir la situation créée par la direction. C'est pourquoi, parallèlement aux discussions menées localement, un dossier composé de circulaires, décrets, notes ministérielles... a été transmis à la direction du CNRS, aux présidents des groupes socialistes et communistes à l'Assemblée Nationale, au Premier ministre et ministre de la Recherche, ainsi qu'à la Présidênce de la République et au ministre de la Fonction Publique.

Derrière la lutte menée par les personnels de Paris B se trouve posée le problème de la réduction du temps de travail sans diminution de salaire, et le maintien des acquis. Et si les personnels obtiennent satisfaction, ils entendent avant tout que leur victoire serve de référence dans l'avenir, car aujourd'hui il appartient à chacun d'œuvrer pour que les objectifs définis par le gouvernement de gauche au lendemain des éléctions de Mars 1981 soient maintenus et respectés. (1985: 35 heures).